



# BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin-N° 25//2020  
SGDDI-N° 16981546  
Date : 2020-12-09  
A - M - J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse [www.tc.gc.ca/bsn-ssb](http://www.tc.gc.ca/bsn-ssb) pour voir les bulletins existants et aussi vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



**Objet :** Modifications de la validité des certificats médicaux maritimes dans les eaux domestiques

Le présent bulletin a été remplacé par le bulletin n° [05/2022](#)

## Objectif

L'objectif du présent bulletin est de vous informer que la validité des certificats médicaux maritimes dans les eaux domestiques passera de deux à cinq ans. Cette nouvelle politique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

## Portée

Le présent bulletin s'applique aux gens de mer travaillant sur un navire battant pavillon canadien qui opère uniquement dans les eaux domestiques.

## Ce que vous devez savoir

Transports Canada introduit un nouveau certificat médical maritime domestique qui sera valide pendant cinq ans.

Ce certificat n'est valide que pour les bâtiments canadiens, sur un bâtiment qui effectue :

- un voyage en eaux abritées ;
- un voyage à proximité du littoral, classe 2 ;
- un voyage à proximité du littoral, classe 1, sur les Grands Lacs ;
- un voyage dans les eaux du golfe du Saint-Laurent et du détroit de Cabot, jusqu'à 25 milles marins au large d'une ligne droite reliant le cap Canso à 45° 18,36' N, 60° 56,28' O et le cap Pine à 46° 36,81' N, 53°32,5' O (carte 1) ; ou

## Mots clés :

Les demandes de renseignements sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :

1. Certificat médical maritime
2. Certificat médical maritime domestique
3. Les eaux domestiques

AMSP

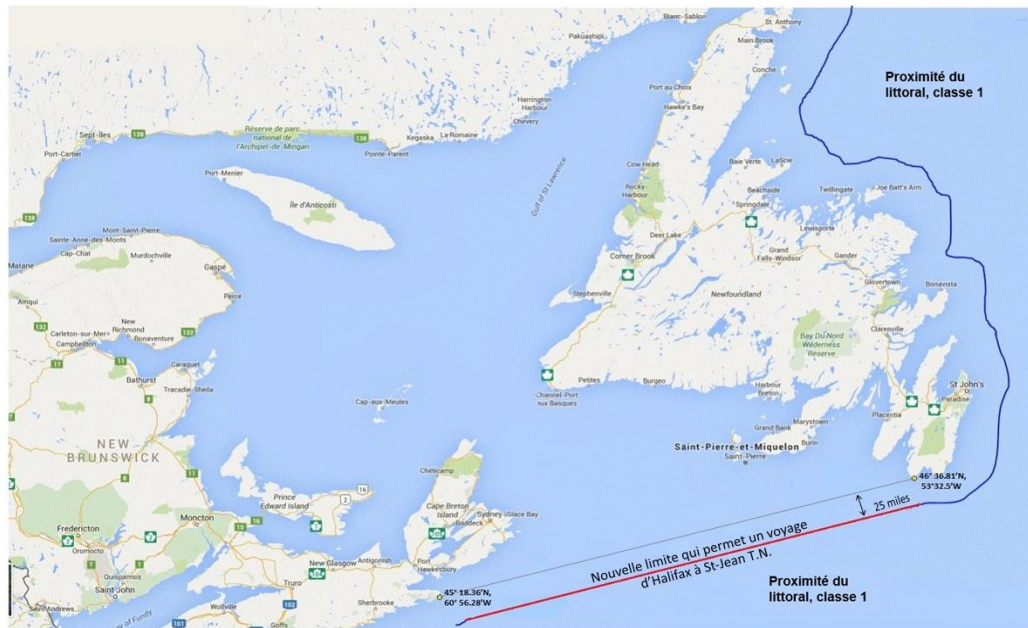
Transports Canada  
Sécurité et sûreté maritime  
Place de Ville, Tour C  
330, rue Sparks, 11<sup>ème</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Contactez-nous au: [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

- un voyage dans la région de la Baie de la Reine Charlotte et du détroit d'Hécate, jusqu'à 25 milles marins au large d'une ligne droite reliant l'île Winifred à 50° 39' 40" N, 128° 22' 00" O, et l'île Kunghit à 51° 56' 37" N, 131° 01' 52" O (carte 2).

Ce changement ne s'applique pas aux marins qui travaillent sur des bâtiments effectuant des voyages internationaux. Il n'affecte pas non plus les certificats médicaux provisoires délivrés par un médecin examinateur de la marine.

**Carte 1 – Limites des voyages domestiques sur la côte atlantique**



Carte 2 – Limites des voyages domestiques sur la côte pacifique



### Pilotage

Ce nouveau certificat ne s'applique pas aux marins titulaires d'un permis ou d'un certificat de pilotage. Les certificats médicaux délivrés en vertu du [Règlement général sur le pilotage \(article 5\)](#) sont toujours valables pendant deux ans à compter de la date de délivrance.

### Certificat de compétence STCW

Les marins titulaires d'un certificat de compétence STCW et travaillant sur un navire qui effectue des voyages internationaux devront toujours être titulaires d'un certificat médical maritime valide répondant aux exigences de l'article A-I/9 des normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille. Ces certificats sont valables pendant deux ans au maximum.